

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 juin 2025

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 1591)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT**N ° 114**

présenté par

Mme Duby-Muller et M. Patrier-Leitus

ARTICLE 2

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

À la première phrase de l'alinéa 3, après la dernière occurrence du mot :

« France »

insérer les mots :

« , France Médias Monde ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Des amendements adoptés en commission des affaires culturelles et de l'éducation ont supprimé la référence à France Médias Monde au sein de l'alinéa 3, ce qui aurait pour effet d'exclure cette société de la législation sur les sociétés anonymes.

Le présent amendement corrige donc cette erreur matérielle, sans revenir sur le retrait – acté en commission – de France Médias Monde du périmètre de la société holding France Médias.